

**GALANT 97**

hony. Ces Lettres sont fort recherchées ; & je croy que je vous fais plaisir, en vous les envoyant. Si elles estoient tombées plustost entre mes mains, vous les auriez reçûes dès le mois passé.

**C O P I E**

D'une Lettre de Mylord Peterborough, à M<sup>r</sup> le Chevalier de Mahony.

A Valence le 3. Juillet.

**MONSIEUR,**

*Vous n'ignorez pas à présent  
ce que vous aviez bien de la peine  
Septembre 1706. I*



98 **MERCURE**

à croire à nostre entre-veuë à Monteviedro ; mais particulièrement vous vous voyez à present abandonné au milieu de vos ennemis, avec tres-peu d'amis qui vous seront aussi inutiles qu'incertains. Vous sçavez, Mr, que j'étois alors bien intentionné de vous rendre heureux ; mais un point d'honneur, ou apparemment vos engagements en France ont rendu mes offres inutiles.

J'avouë que je ne sçais pas le chemin que vous prendrez pour vous retirer, ou ce qu'on peut esperer de vous dans les conjonctures présentes ; puisque vostre General

# GALANT 99

est parti, & vostre Roy contraint de se retirer en Navarre, & d'abandonner sa Capitale. Toute la défense que vous pouvez faire en ce pays, ne servira qu'à vous exposer à des rigueurs; c'est ce que je voudrois éviter, & ce que vous attirerez sur ce peuple qui a esté fort de vos amis, & à qui je pardonnerois tres-volontiers, à la priere de Mr le Comte de Las-Torres: mais si vous prétendez de le défendre, dans les circonstances présentes, vous vous en attirerez plustost le blâme que la loüange. En verité, je crois que vous ne devriez pas exposer une telle Place

## 100 MERCURE

que Villena, à une prétendue défense, qui ne tendra qu'à sa ruine. J'ay prémedité un mauvais traitement pour Requenna; mais j'aime mieux préférer la clemence à la rigueur. Je vous prie de ne me point donner une occasion inévitable de changer de conduite; le Gouverneur de Requenna pouvoit bien esperer une meilleure composition que d'estre prisonnier de guerre, ce qu'il est presentement obligé d'accepter. Je prendray pour la dernière faveur, si vous m'écrivez; vous me trouverez bien raisonnable, vostre amy & vostre tres-humble serviteur, PETERBOROUGH.

**R E' P O N S E**  
De M<sup>r</sup> le Chevalier de Mahony.

A Alicante le 5. Juillet.

**MYLORD,**

Je viens de recevoir la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3. de ce mois de Valencia. Il est vray qu'il y a du changement dans le Royaume d'Espagne depuis nostre entre-veuë à Monteviedro, mais non pas en moy; & je vous assure qu'aucune revolution dans aucun Royaume

102 **MERCURE**

ne sera pas capable de produire la moindre alteration dans mes principes.

Le Roy d'Espagne m'a confié la défense de ces Frontieres, qui sont dans un meilleur estat que vous ne croyez; j'y ay de tres-bonnes troupes, & de la Milice, bien fidèle; je les ay distribuées dans des postes avantageux. Elles sont commandées par de bons & experimentez Officiers, dont la pluspart sont nez Sujets du Roy, mon Maistre; & je m'assûre qu'ils suivront mon exemple, qui sera de disputer le terrain de poste en poste, depuis Montessa jusqu'à Cadix: & s'il

sort de la guerre veut que nous soyons obligez à nous soumettre à une Puissance superieure, ny eux, ny moy ne souhaiterions de tomber entre les mains d'un plus genereux General qu'entre les vostres.

Villena, & tous les autres postes ont ordre de moy de resister jusqu'à la derniere extrêmité; cela fait, ils ne feront que leur devoir: ce qui les mettra dans le rang de recevoir un pareil traitement que reçoivent ordinairement les gens d'honneur, des Generaux comme vous.

Le Roy d'Espagne n'est pas le premier Monarque qui a esté obli-

104 **MERCURE**

gé d'abandonner sa Capitale pour un temps ; mais c'est pour y retourner plus glorieusement, & c'est ce qu'il fera plustost que ses sujets mal-intentionnez ne souhaitent.

Mais je m'assûre, Mylord, que vous n'estes pas de leur sentiment, étant mieux informé qu'eux, de l'état des affaires de l'Europe ; & quand mesme le contraire arriveroit, je suis resolu de mourir, ou s'il est possible, d'estre le dernier homme, en Espagne, les armes à la main pour luy. Je vous prie, Mylord, d'estre persuadé qu'il n'y a personne, ny dedans, ny hors du Royaume, qui vous estime &



# GALANT 105

qui vous honore plus parfaitement  
que , Mylord , vostre , &c.  
MAHONY.

La fuite a fait voir que M<sup>r</sup>  
le Chevalier de Mahony ne s'est  
pas trompé, lorsqu'il a dit que  
le Roy d'Espagne n'est pas le  
premier Monarque, qui après  
estre sorti de sa Capitale, y est  
rentré glorieusement. Je vous  
en diray davantage, dans les Ar-  
ticles d'Espagne que vous  
trouverez dans la fuite de ma  
Lettre.

Il y a quelques mois que M<sup>r</sup>  
du Bois & Damoiselle Made-

Mercure galant (1678). 1706/09.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).